**Règlement de la tombola « Tombola Guitare AJ Guitar’s/ KiosQ’NRock/ Air Guitar Tour 2025] » organisée par AJ Guitar’s Lutherie**

# Article 1 - Organisation

L’Entreprise Individuel ***AJ Guitar’s Lutherie*** Siret **98346309200038**, organise du 16/01/2025 au 09/08/2025 , une Tombola à l’occasion du KiosQ’NRock et du Air Guitar Tour 2025 afin de communiquer et promouvoir les événements et l’atelier de lutherie ,aider l’entreprise AJ Guitar’s à réinvestir dans de nouveaux équipements et de futurs événements , faire un don d’une partie des bénéfices à Sea Shepherd France à laquelle l’entreprise et très attachées et défend les valeurs.

# Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant *acheté un E-ticket de tombola* sur la plateforme GoTombola.fr peut participer à la tombola. Il n’y a aucun autre site de revente ou de billet physique.

L’organisateur de la Tombola ne peut participer à cette tombola.

1000 billets seront ***mis en vente au prix de 5 € par tickets*** sur la plateforme GoTombola

Aucune limite de tickets par participants.

L’élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

***Le participant doit impérativement*** être **follower** (suivre) d’une page **AJ Guitar’s Lutherie** pour remporter le lot , une vérification sera faite au moment du tirage .

Liens des pages ci-dessous :

<https://www.facebook.com/AJGuitars31000>

<https://www.instagram.com/a.j_guitars>

<https://www.tiktok.com/@aj.guitars>

# Article 3 – Dotation

La tombola est dotée d’une guitare d’une valeur de 2500 € :

Guitare De Luthier AJ Guitar’s Modèle Blasphème 6 Cordes d’une valeur de 2500 €

La guitare sera fabriquée à partir de la première manche de l’Air Guitar tour et l’avancé de la fabrication sera à suivre via les réseaux sociaux de AJ Guitar’s

Guitare fabriquée à partir de bois 100% français, micros-Customs AJ Guitar’s et finition à l’huile dur bio.

Le lot non réclamé sera soit remis en jeu par l’organisateur soit annulés.

# Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le *09/08/2025*, à *MIRANDE (32300) en* présence de

JUNG, Adrien (AJ Guitar’s) responsable de l’évènement par le bief de plateforme GoTombola

S’il y a l’existence d’une tricherie avérée, le E-ticket de la personne concernée sera retiré du tirage de la tombola et considéré comme nul.

Le non-respect d’une condition du règlement entraine l’annulation du E-Ticket.

# Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait du lot est fixée au 09/09/2025. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchue de leur droit, et perdront la propriété du bien. L’organisation remettra en jeu lors de prochaines opérations le lot non réclamé.

La Guitare est à retirer lors de la final de l’Air Guitar Tour à Mirande, ou expédiés selon les cas. Les frais occasionnés pour l’expédition resteront à la charge du gagnant. (Envoie et assurance 100€)

Tous refus entraînera l’annulation du Ticket.

# Article 6 – Limitation de responsabilité

AJ Guitar’s Lutherie se réserve le droit de modifier ou d’annuler l’opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

# Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l’acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à AJ Guitar’s 10 rue de l’eau de vie 31410 Longages

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

# Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé auprès de l’organisateur de l’Air Guitar Tour et du KiosQ’NRock

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de AJ Guitar’s 10 rue de l’eau de vie 31410 Longages.

# Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu’il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).